

Le français dans une société pluri-culturelle : l'exemple de la Polynésie.

François Ravault

Volume 6, Number 2, 1982

Imposer la bâtardise francophone

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/006085ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/006085ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département d'anthropologie de l'Université Laval

ISSN

0702-8997 (print)

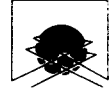
1703-7921 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Ravault, F. (1982). Le français dans une société pluri-culturelle : l'exemple de la Polynésie. *Anthropologie et Sociétés*, 6(2), 89–106.
<https://doi.org/10.7202/006085ar>

LE FRANÇAIS DANS UNE SOCIÉTÉ PLURI-CULTURELLE l'exemple de la Polynésie



François Ravault

Avec ses six archipels, ses quelques soixante-cinq à soixante-dix îles habitées (137,382 habitants en 1977) dispersées sur une superficie voisine de celle de l'Europe, la *Polynésie française* est, aux antipodes de la métropole, à vingt-quatre heures d'avion, dans une partie du monde qui s'émancipe progressivement de la domination coloniale tout en restant très largement soumise à l'influence de certains États anglophones (États-Unis, Australie, Nouvelle-Zélande essentiellement), un *Territoire d'Outre-Mer* de la République française constituant un des derniers « confettis »¹ de ce qui fut, jusque dans les années soixante, un vaste Empire. Au départ de cet article, il était indispensable de rappeler brièvement l'existence des quelques facteurs politiques et géographiques qui rendent compte du *caractère marginal de la francophonie* dans cette partie du monde. Je n'entends pas pour autant m'appesantir sur un sentiment d'inconfort qui est davantage ressenti par les expatriés de la métropole que par les originaires du Territoire... J'aimerais en revanche attirer l'attention du lecteur sur un aspect de la situation linguistique qui n'a pas, selon moi, retenu suffisamment l'attention des spécialistes², je veux parler du rôle déterminant joué par *l'histoire socio-économique et politique* sur l'évolution des comportements à l'égard de la langue française; je serai en particulier conduit à m'interroger, en dégageant la signification de ces faits, sur l'ambiguïté très actuelle du rapport au français qui est celui du groupe « demi » qui constitue, au sein d'une société pluri- raciale et pluri-culturelle, l'élément spécifiquement francophone.

¹ Cf. J.C. Guillebaud, *Les confettis de l'Empire*, « L'Histoire immédiate ». Paris, Éditions du Seuil, 1975.

² Cf. notamment H. Lavondes, « Problèmes socio-linguistiques et alphabétisation en Polynésie française », *Cah. O.R.S.T.O.M., Sér. Sci. Hum.*, 1972, IX, 1: 49-61; H. Coppenrath, « L'Académie tahitienne », *Journal de la Société des Océanistes*, 1975, XXXI, 48: 276-300; F. Devatine, « Problèmes rencontrés en Polynésie pour la conservation du patrimoine culturel et le développement des cultures océaniques : évaluation et propositions », *Bulletin de la Société des Études Océaniques*, 1979, XVII, 206: 319-404; J.C. Corne, « Le français à Tahiti », dans *Le français hors France*, 1979, Paris, Champion: 630-661.

L'intervention européenne dans le Pacifique oriental qui est d'abord le fait des missionnaires³ et des marchands avant de prendre une forme plus politique avec l'engagement de l'Angleterre et de la France, n'a pas eu en effet pour seule conséquence d'unifier politiquement et juridiquement un ensemble géographiquement et culturellement disparate⁴ et d'assujettir son économie, conformément au « pacte colonial », aux seuls intérêts des États industrialisés; elle a été aussi à l'origine, en permettant l'intégration d'éléments allogènes d'origines très diverses (Blancs-« papaa » anglais, français, américains...chinois) à un milieu humain local particulièrement réceptif, de la formation d'une *société originale* dont il n'est pas toujours facile aujourd'hui de repérer les différentes composantes et d'en apprécier le poids démographique relatif dans la mesure où leur définition fait intervenir un dosage subtil et évolutif dans le temps et dans l'espace (monde rural et monde urbain) de critères ethniques d'identification et de facteurs sociologiques de différenciation : « genre de vie, niveau dans la hiérarchie socio-professionnelle, comportement économique, choix linguistique » (Lavondes 1972: 49). Faut-il préciser, pour ajouter à l'embarras des spécialistes, démographes, socio-ethnologues⁵, que, si les événements de ces vingt dernières années – installation du *Centre d'Expérimentation (nucléaire) du Pacifique (C.E.P.)* en 1962 et développement du grand tourisme entraînant la substitution progressive d'une « économie de service » à l'activité « traditionnelle » reposant sur l'exportation de quelques produits « primaires » (coprah, vanille, phosphates) – n'ont pas remis en cause, tant s'en faut, la stratification sociale héritée de la période coloniale stricto-sensu, ils n'en ont pas moins accru singulièrement la complexité des rapports entre les groupes et modifié notablement les bases sur lesquelles ces rapports reposaient.

Dans ces conditions, le flou des définitions le dispute à l'imprécision des chiffres. Si l'on s'en tient, ne serait-ce que pour déterminer quelques ordres

³ Les premiers pasteurs de la « London Missionary Society » (L.M.S.) débarquent à Tahiti en 1797; les pères picpuiciens s'installent aux Îles Gambiers en 1834.

⁴ À l'époque pré-européenne (Lavondes, *op. cit.*: 49), les Îles de la Société (Îles-du-Vent et Îles-sous-le-Vent), les Australes, les Tuamotu, les Gambiers et les Marquises constituaient, en dépit de leur appartenance commune à l'aire de dispersion de l'ethnie polynésienne, autant de « grandes divisions culturelles et dialectales »; quand à l'émiettement politique, il était très poussé. En 1842, la France, en imposant le régime du Protectorat à la reine Pomare qui aurait préféré la tutelle de l'Angleterre (cf. l'affaire Pritchard), prend le contrôle du royaume que son père s'était constitué au début du XIXe siècle grâce à l'appui intéressé des missionnaires et des marchands; viendra ensuite le tour des Marquises et des Tuamotu de l'Est; les Îles-sous-le-Vent, Rurutu et Rimatara aux Australes, ne seront annexées qu'au tournant des XIXe et XXe siècles; elles seront toutefois dotées, en matière de droit des personnes et des biens notamment, d'un régime spécial (lois codifiées) qui ne sera définitivement aboli qu'en 1945, date à laquelle la citoyenneté française est accordée à l'ensemble des habitants de la colonie.

⁵ Qui ne se sont jamais penché de manière approfondie sur la question, il convient de le préciser, à l'exception toutefois de M. Panoff, *Les structures agraires en Polynésie française. Rapport d'une mission effectuée dans le cadre de l'O.R.S.T.O.M., 1961-1963*. École Pratique des Hautes Études, Centre Documentaire pour l'Océanie, Paris, 1964.

de grandeur aux informations⁶ recueillies par l'Institut National de Statistiques et des Études Économiques (I.N.S.E.E.) qui reposent sur les déclarations fournies par les recensés eux-mêmes, on enregistre (cf. *tableau 1*), pour la période contemporaine (1962-1977), un certain changement dans la répartition des *catégories sociales* dont je vais essayer de définir le contenu évolutif en précisant les conditions historiques de leur formation qui, je le rappelle, rendent compte de la situation linguistique dont il s'agit de dégager la signification.

TABLEAU 1
Évolution dans la répartition des catégories sociales

	1962		1977	
	<i>Effectifs</i>	<i>en %</i>	<i>Effectifs</i>	<i>en %</i>
Polynésiens	62,747	74,2	90,160	65,6
« Demis »	8,492	10,1	23,720	17,2
Chinois	9,577	11,3	7,356	5,4
Européens	3,034	3,6	15,338	11,2
Autres	701	0,8	808	0,6
Ensemble	84,551	100	137,382	100

La répartition des différentes catégories sociales a donc connu, selon l'I.N.S.E.E., une notable évolution en 15 ans. En ce qui concerne les *Euro-péens* (il s'agit surtout de Français) qui peuvent être considérés, dans leur majorité, comme des résidents de fraîche date (immigrants d'Afrique du Nord, retraités de l'armée...) ou des résidents temporaires (fonctionnaires, militaires), l'installation du C.E.P. est la cause évidente, et momentanée, du gonflement de leurs effectifs; quant à la décroissance des *Chinois* qui sont essentiellement les descendants de deux grandes vagues d'immigration⁷, elle est due au fait, selon les recenseurs, que les métis chinois, dont le nombre s'est d'ailleurs considérablement accru, ne sont plus en principe

⁶ Cf. I.N.S.E.E., 1967. Résultats statistiques du recensement général de la population de la Polynésie française effectué le 9 novembre 1962. Paris, Imprimerie nationale; I.N.S.E.E., F.I.D.E.S. (Fonds d'Investissement et de Développement économique et social), s.d. Résultats du recensement de la population de la Polynésie française, 29 avril 1977. Études, 231 p., multigr.

⁷ La première, en 1865-1866, est constituée par la main-d'œuvre recrutée dans la région de Canton pour travailler dans la « Grande Plantation » d'Atimaono, à Tahiti, qui sera un échec; la seconde, plus spontanée, plus importante numériquement, s'étale sur une période d'une vingtaine d'années (1909-1928). Cf. R. Moench, *Economic relations of the Chinese in the Society Islands*, 1963. Thèse de doctorat non publiée, Harvard University, Camb., Mass.

classés, en 1977, dans la catégorie réservée en 1962 aux « asiatiques ». J'aurai l'occasion de revenir sur le statut social de ces minorités qui sont souvent perçues négativement par les groupes numériquement dominants : *Polynésiens* et « *Demis* » que l'histoire réunit pour mieux les séparer.

Il y a 20 ans, ceux que l'on appelait encore les « *indigènes* », sans connotation péjorative d'ailleurs, se contentaient de vivre au « district » des maigres ressources que leur procuraient l'agriculture et la pêche quand ils n'avaient pas choisi d'émigrer en Nouvelle-Calédonie; aujourd'hui, bon nombre de ceux, des jeunes surtout, qui ne se satisfont plus des revenus monétaires fournis par une activité pourtant largement assistée et qui ne réussissent pas à se faire embaucher (depuis 1972) par les nouvelles communes, rompent avec leur milieu socio-culturel d'origine et partent pour Tahiti où ils espèrent trouver du travail. Les plus chanceux, qui sont aussi les plus instruits, décrochent un emploi stable dans l'administration; beaucoup vont grossir les rangs des chômeurs qui s'entassent dans les bidonvilles de l'agglomération urbaine; tous, pourtant, sont saisis peu ou prou de « cette volonté de monter... d'aller dans le sens européen...⁸, comportements qui expliqueraient pourquoi certains éprouvent le besoin de se « surclasser » en 1977 par rapport à 1962.

Un légitime besoin de promotion sociale ne suffit pas, en effet, à caractériser les « *Demis* » dont les effectifs, à mon avis, ont été considérablement surestimés, en 1977 bien sûr, mais aussi en 1962. Pour en acquérir le *statut*, il faut en effet « adopter le mode de vie européen, se prévaloir d'une certaine réussite économique et sociale », jouer un rôle dans le domaine politique à l'échelle locale ou territoriale ou à tout le moins être l'intermédiaire obligé entre les détenteurs antagonistes du pouvoir (administration, instances politiques, groupes de pression divers...) et le peuple polynésien qui est censé incarner la souveraineté, jouer de l'ambiguïté de certains comportements (« *papaa* » à la ville, « *taata tahiti* » à la campagne) sans toutefois y réussir pleinement, dans le second cas notamment... un échec que les « *Demis* » tentent de compenser en faisant preuve d'une certaine agressivité à l'égard des « *papaa* » et des Chinois, leurs modèles et rivaux en matière de réussite.

Les Polynésiens en effet, même s'ils comptent bien souvent parmi les « *Demis* » des « *fetii* » en raison du caractère inextricable des liens de parenté existant dans une aussi petite communauté, ne se confondent pas avec eux comme le croient ou affectent de le croire certains membres de l'intelligentsia locale⁹. Comment le pourraient-ils d'ailleurs ? Ici, un certain nombre de rappels historiques s'imposent. Certes, les uns et les autres ont en

⁸ Cf. P. Ottino, *Rangiroa, parenté étendue, résidence et terres dans un atoll polynésien*, Paris, Éditions Cujas, 1972.

⁹ Cf. Devatine, L'auteur qui interprète les résultats du recensement de 1962 distingue les « *Demis* » des Polynésiens tout en en faisant des « Français polynésiens » qu'elle oppose aux « Français de métropole » (1979: 381).

commun d'être métissés, c'est-à-dire d'avoir pour ancêtres des soldats de l'infanterie coloniale ou des marins (déserteurs ou non), des gendarmes ou des missionnaires, des fils de famille en rupture de ban... qui, joignant l'utile à l'agréable, ont tenté de faire fortune en Océanie (ou de faire triompher leurs idées pour les plus vertueux) tout en succombant aux charmes des femmes du pays... Communauté d'origine ne signifie pas pour autant communauté de destin et à sacrifier aux jeux de l'amour dans une société qui accueille volontiers les éléments allogènes, tout en intégrant les valeurs dont ils sont porteurs à ses propres conceptions, on ne s'enrichit pas forcément. Nombreux sont aujourd'hui les descendants des premiers immigrants que rien, sinon leurs patronymes aux consonances anglo-saxonnes ou françaises, ne permet de distinguer de la masse de la population. Et pourtant il en est, qui n'oublie pas dans les bras des « vahine » qu'ils sont venus en Polynésie pour faire du « business ». Je n'insisterai pas ici, faute de place, sur la formation d'une *petite bourgeoisie*, urbaine dès l'origine (commerçants, artisans, petits fonctionnaires...), qui ne manque pas de placer ses économies dans le *foncier*. Le principal objet du « business », dès 1850, est en effet la terre sur laquelle on peut planter des cocotiers produisant l'huile de coco, puis le coprah, qui sont les principaux moteurs de l'économie coloniale. Les premières cocoteraies ont déjà conquis les « fenua » des riches héritières de l'ancienne aristocratie polynésienne fort opportunément épousées par certains colons¹⁰; elles se multiplient rapidement à partir du moment, en 1880, où l'application effective de la législation métropolitaine permet à un vaste *domaine foncier* « papaa », puis « demi », de se constituer, dans des conditions souvent douteuses, grâce à la mobilisation des propriétés « indigènes » dûment répertoriées et rendues aliénables. Dès lors, la production de coprah va se développer rapidement et favoriser l'émergence d'une *société typiquement coloniale* dont les intérêts et les valeurs n'ont pas grand chose de commun avec ceux du peuple polynésien. Cette société « demie » n'est pas pour autant homogène : dans beaucoup de familles, certaines branches sont restées au « district » pour s'occuper directement de l'exploitation de leurs propriétés; tout en exerçant le leadership sur le plan local, elles se tahitiennisent progressivement sans perdre toutefois le contact avec leurs « fetii » installés en ville qu'elles représentent. Ceux-ci, plus entreprenants, ne se contentent pas, en bons propriétaires absentéistes, de toucher la rente foncière accumulée grâce au travail à mi-fruit de leurs métayers polynésiens, ils investissent l'argent gagné dans l'armement inter-insulaire, l'import-export, le négoce... toutes activités fort rentables liées au fonctionnement normal de l'économie de traite. Peu à peu se constitue une *grande bourgeoisie urbaine* qui pratique l'endogamie, soigne l'éducation de ses enfants qui deviennent fonctionnaires ou font carrière dans les professions libérales. Ils ne manquent jamais de rappeler aux « papaa » leurs origines polynésiennes (de plus en plus lointaines) mais,

¹⁰ Cf. E. Salmon, *Alexandre Salmon et sa femme Arii-Taimai*. Paris, Publications de la Société des Océanistes, 1964, no 11; T. Salmon et H. Adams, *Lettres de Tahiti*, Papeete, Les Éditions du Pacifique, 1980.

comme l'a remarqué l'un d'entre eux, ils demeurent « tournés vers un monde extérieur » qui n'a rien de polynésien (c'est moi qui précise).

Tout irait pour le mieux dans le meilleur des mondes colonial si précisément l'économie qui le fonde ne s'effondrait au lendemain de la seconde guerre mondiale et si un leader polynésien, Pouvanaa a Oopa, issu du suffrage universel concédé par la métropole, ne venait dénoncer les excès du régime colonial dont les « Demis » sont précisément les principaux bénéficiaires. L'élimination de Pouvanaa qui commet l'erreur de s'opposer à De Gaulle, l'implantation du C.E.P. et le développement du tourisme vont permettre à la bourgeoisie de redresser spectaculairement la situation. Non seulement ils profitent de la formidable expansion de l'économie dans les secteurs où ils sont bien placés, mais encore, pratiquant avec habileté le chantage nucléaire à l'indépendance, ils réussissent à arracher à la métropole, en 1978, une autonomie interne¹¹ qui leur laisse les mains libres pour gérer comme ils l'entendent les affaires du Territoire tout en continuant à profiter très largement de la solidarité nationale... tout ceci bien-entendu, sans concéder les quelques réformes de structure (réformes fiscale, foncière) timidement suggérées par le gouvernement français, réformes qui auraient remis en cause l'ordre social hérité de la période coloniale.

La bourgeoisie « demie » a donc tout lieu d'être satisfaite : elle a finalement réussi à neutraliser les fonctionnaires français qui se libéraient parfois de la routine bureaucratique pour pratiquer un « colonialisme éclairé » tempérant certains excès¹². Elle le serait encore davantage si elle avait pu contenir le « *péril jaune* ». Certes, les Chinois qui vivent dans le monde rural et qui sont progressivement absorbés par le milieu polynésien quand ils ne se consacrent pas au commerce de détail, ne sont pas bien dangereux. Il en va tout autrement des descendants des premiers immigrants qui, mettant à profit les quelques créneaux qui leur avaient été concédés à l'origine par une administration et une « bonne société » aux comportements délibérément racistes, sont parvenus à se tailler dans certains secteurs de l'économie locale (commerce, grand négoce, transport inter-insulaire...) *une part prépondérante* grâce à leur labeur acharné; s'il faut ajouter que le gouvernement français, pour contrer électoralement les autonomistes, a accordé très libéralement aux Chinois, en 1973, une nationalité française qui leur était jusqu'alors chichement mesurée, opportunité dont ils ont profité pour partir à l'assaut des professions libérales, des emplois administratifs et des fonctions électives, on comprendra que le bonheur des « Demis » ne soit plus aujourd'hui sans mélange...

¹¹ Les traditionnelles protestations des autonomistes locaux contre les expériences nucléaires françaises dans le Pacifique ont beaucoup perdu de leur virulence depuis l'adoption du nouveau statut. Ce qui était intolérable est devenu simplement regrettable.

¹² Notamment certains administrateurs, régulièrement dénoncés par certains « colons » pour leur « autoritarisme », leur « incompétence », voire leur « vénalité », qui n'ont cessé de dénoncer, sans beaucoup d'efficacité d'ailleurs, le gouvernement français ne voulant pas avoir d'histoires, les manipulations foncières de certains individus.

Cette digression historique, sans doute un peu longue, consacrée à la formation et à l'évolution des classes sociales en Polynésie française serait tout à fait inopportune si elle ne fournissait pas le cadre nécessaire à l'analyse et à la compréhension de la situation linguistique.

La pratique tout d'abord. Les derniers chiffres dont on puisse faire état, avec toutes les réserves (déjà formulées, cf. *supra*) qui s'imposent quand à leur précision, sont anciens puisqu'ils datent de 1962. Les tendances qu'ils expriment, consignées dans le *Tableau 2*, sont cependant suffisamment nettes pour être dépourvues de toute ambiguïté.

TABLEAU 2

**Personnes de plus de 15 ans déclarant écrire et lire le français
par groupe socio-ethnique d'après le recensement de 1962**

	<i>Polynésien</i>	<i>« Demi »</i>	<i>Européen</i>	<i>Chinois</i>	<i>Divers</i>	<i>Ensemble</i>
Effectifs	34,430	4,160	2,010	5,279	691	46,570
Usage du français	10,548	3,170	1,966	2,647	453	18,784
En %	30,6	76,2	97,8	50,4	65,5	40,3

À la fin de la période coloniale stricto-sensu, seule une *petite minorité de Polynésiens* qui représentent les 3/4 de la population totale *déclarent écrire et lire le français*, ce qui ne signifie d'ailleurs pas, si on se réfère aux données de l'expérience qu'ils le parlent habituellement... On peut en revanche affirmer, sans grand risque de se tromper, en interprétant les chiffres de l'I.N.S. E.E. à la lumière de l'analyse précédente, que la *quasi-totalité des « Demis » et la grande majorité des Chinois* résidant dans la zone urbaine *usent couramment de notre langue*, ce qui ne les empêche pas d'être bien souvent bilingues, voire trilingues (beaucoup de vieux Chinois parlent encore le « hakka », un dialecte originaire de Canton) dans la mesure où la pratique de l'anglais s'ajoute à celle du tahitien. En 1962, la connaissance linguistique, dans le cadre d'une société pluri- raciale, est donc très largement fonction de la *stratification sociale*; la répartition géographique des groupes en cause permet par ailleurs *d'opposer un Papeete « bourgeois »* qui a adopté le français à une *Polynésie rurale*, où le tahitien, quand il n'est pas la langue maternelle (aux Îles Marquises notamment), constitue la langue véhiculaire de l'immense majorité de la population.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Aucun document comparable au recensement de 1962 ne permet malheureusement de l'établir, même de façon approximative. Il n'est pas douteux cependant que le français n'ait sérieusement progressé ces vingt dernières années, précisément chez les Polynésiens où il occupait des positions précaires. Certes, on rencontre encore des îles, aux Tuamotu et aux Australes notamment, où l'immense majorité des adultes ne connaît pas le français ou refuse de le parler, même si elle le comprend¹³; il n'empêche : tout en continuant à pratiquer leur langue maternelle dans les circonstances de la vie courante, les membres de certaines classes d'âge, les moins de quarante ans et surtout les moins de trente ans, n'hésitent pas à s'exprimer en français si le besoin s'en fait sentir, notamment dans les relations avec l'administration. À cet égard, les quelques informations comparables en notre possession — elles portent sur l'acquisition des diplômes qui, en principe, attestent la connaissance de notre langue — confirment les données de l'expérience. Même si l'échec scolaire¹⁴ concerne davantage les Polynésiens que les « Demi » et les Européens (il est difficile de comparer les données touchant les autres catégories), surtout quand il s'agit de réussir à des examens plus difficiles que le « Certificat d'Études Primaires » (C.E.P.), ils n'en ont pas moins sensiblement *amélioré leur niveau moyen d'instruction* entre 1962 et 1977 ainsi que l'attestent les données statistiques de l'I.N.S.E.E. consignées dans le *Tableau 3*.

TABLEAU 3

Évolution du degré d'instruction de 100 personnes de plus de 15 ans en fonction de leur groupe socio-ethnique

	Polynésien		« Demi »		Européen		Ensemble	
	1962	1977	1962	1977	1962	1977	1962	1977
Illettré	6,3	2,7	2,4	1,1	0,4	0,1	5,5	2,2
Aucun diplôme	84,1	75,2	58,3	53,8	22,6	27,2	77,2	63
C.E.P. et au dessus	9,6	22,1	39,3	45,1	77	72,7	17,3	34,8
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

¹³ Parce que « cela fait honte » (E mea ha'ama) d'utiliser avec un interlocuteur européen une langue que l'on ne maîtrise pas bien.

¹⁴ Comité territorial d'action laïque des associations de parents d'élèves des écoles publiques de la Fédération des Œuvres Laïques, L'école en Polynésie, 1973.

Bien plus que la progression de la connaissance du français chez les Polynésiens au cours de ces vingt dernières années, le *changement d'attitude des divers groupes socio-ethniques* à l'égard de notre langue me paraît devoir retenir l'attention.

La Polynésie française a connu de bonne heure un *taux relativement élevé de scolarisation*¹⁵ qui devait atteindre les 100% au lendemain de la seconde guerre mondiale : « la situation de l'enseignement... paraît, si l'on en croit les statistiques, la plus florissante de tous les pays de l'Union française » assure H. Deschamps¹⁶. Les résultats, je l'ai déjà noté, ne sont pas à la mesure des efforts consentis... Certes, les enseignants dont la qualification est médiocre, travaillent dans des conditions matérielles difficiles; cela n'explique pas tout. Les parents, en fait, si l'on en croit les rapports administratifs, se désintéressent de l'apprentissage obligatoire du français et ne surveillent pas la fréquentation scolaire de leurs enfants. Ceux-ci, leur scolarité terminée, s'empressent d'oublier le peu qu'ils ont appris. Ces remarques valent surtout pour les îles (Société, Australes) où la majeure partie de la population a embrassé la religion réformée. Là où le catholicisme l'emporte massivement, c'est-à-dire aux Marquises, aux Tuamotu de l'Est et aux Gambiers, la réalité est plus nuancée : certaines familles, encouragées par le clergé, s'installent à Papeete où leurs enfants fréquentent l'école de la Mission; aux Marquises, les Bons Pères expédient d'autorité les jeunes filles à l'école des Sœurs d'Atuana (Hiva-Oa) où le régime de l'internat, qui se prolonge plusieurs années durant, se révèle propice à la conservation de leur vertu et à l'apprentissage du français. La position de la langue, dans ces archipels, ne s'en trouve pas pour autant consolidée car les locuteurs n'ont plus guère l'occasion de l'utiliser... s'ils n'émigrent pas à Tahiti.

Depuis une quinzaine d'années me semble-t-il, — je ne puis que livrer ici le fruit de multiples observations, — le français n'est plus tout à fait considéré par les Polynésiens comme une langue étrangère. Certes, il n'est toujours pas utilisé dans la vie quotidienne, mais, fait nouveau, les parents qui, autrefois, n'accordaient pas un grand intérêt à l'instruction de leurs enfants, sont très soucieux de leur voir décrocher, au terme de leurs études, un C.E.P., voire un Brevet Élémentaire (B.E.). J'ai entendu le maire d'un lointain atoll des Tuamotu, ne parlant pas un mot de français, mettre en cause la qualification d'une institutrice, simple titulaire d'un C.E.P.; aux Îles-sous-le-Vent, c'est un autre magistrat municipal, à peine plus expert, qui réclamait la venue d'un instituteur V.A.T. (Volontaire à l'Aide Technique venu faire son service militaire Outre-Mer au titre de la Coopération) métropolitain pour prendre la direction de l'école de son district. Dans tous les

¹⁵ En 1931, aux Îles-sous-le-Vent, l'Administrateur nous apprend que « l'Instruction publique... est certainement le plus coûteux des services ». Chaque district est pratiquement pourvu d'une école de une ou deux classes.

¹⁶ H. Deschamps et J. Guiart, *Tahiti, Nouvelle-Calédonie, Nouvelles-Hébrides*, Paris, Berger-Levrault, 1957.

archipels éloignés et pas seulement aux Tuamotu et aux Marquises (cf. *supra*), le souci d'assurer une bonne scolarité aux enfants est la première raison invoquée à l'appui d'une migration à Tahiti. À Rurutu, aux Îles Australes, un vieux Polynésien, commentant la décision du Service territorial de l'Éducation consistant à consacrer un ou deux après-midi par semaine à des activités traditionnelles (artisanat, plantations vivrières...), affirmait : « Nos enfants savent faire cela; on ferait mieux de leur apprendre le français ».

Dans le même temps, celui de la grande mutation socio-économique, où les Polynésiens, sans renier leur langue maternelle, manifestent de l'intérêt pour la langue officielle, où les Chinois, nationaux de fraîche date, deviennent résolument francophones, la bourgeoisie « demie » adopte une *attitude sensiblement différente* : découvrant ou redécouvrant, les jeunes surtout, les vertus du tahitien¹⁷ dont le « peuple (était devenu) le seul dépositaire... l'élite (s'en étant) détourné » (Devatine 1979: 393), *elle conteste le statut privilégié fait officiellement au français*. Il n'en a pas toujours été ainsi. Pendant longtemps en effet, exception faite de certains milieux proches des Églises, les « Demis » ont adhéré, sans restriction apparente, à une politique de francisation qui constituait pour ses promoteurs, en Polynésie comme ailleurs, le meilleur outil de l'intégration des populations d'Outre-Mer à la métropole. À cet égard, les instituteurs, en majorité d'origine « demie », qui interdisaient à leurs élèves, sous peine de sanction, le moindre usage du tahitien à l'école, ne se comportaient pas différemment de leurs collègues métropolitains en poste en Bretagne qui proscrivaient l'utilisation du dialecte provincial dans l'enceinte scolaire. Dans ce domaine particulièrement significatif, on assiste, au moins de la part de l'intelligentsia, à un total renversement d'attitude¹⁸ : *la promotion du tahitien* qui se porte « plutôt mal »¹⁹ parce qu'il « a supporté la coexistence avec les langues autres que polynésiennes », son accession au statut de langue officielle, passe par son *enseignement obligatoire* et immédiat à l'école, un enseignement dont, soit dit en passant, ce n'est pas moi qui le constate, l'intérêt n'apparaît pas toujours aux principaux intéressés, à « certains parents polynésiens (pour qui) apprendre le tahitien = ça n'est plus important » (Devatine 1979: 387).

Cette réaction apparemment primaire pose le problème de savoir si, dans son souci, légitime mais récent, de promouvoir la langue tahitienne en tant

17 Certains l'apprennent à Paris à l'École Nationale des Langues Orientales Vivantes.

18 Les politiciens traditionnels et l'administration, qui veut être lavée de tout soupçon de colonialisme, se contentent de suivre le mouvement sans faire preuve d'un zèle excessif.

19 Au niveau de la pratique, il ne se porte pas si mal que cela... S'est-il appauvri comme on le déplore unanimement ? La remarque n'est pas nouvelle : E. de Bovis, dans son ouvrage de 1855 consacré à l'« État de la Société tahitienne à l'arrivée des Européens » ré-édité en 1978 par la Société des Études Océaniques (Publication no 4), le constatait déjà. Les Polynésiens, au terme de deux siècles d'acculturation, n'emploient plus le même vocabulaire, n'expriment plus les mêmes concepts; leur langue s'est-elle pour autant appauvrie ?

qu'« expression la plus parfaite d'une civilisation, d'une culture », la bourgeoisie occidentalisée ne compromet pas, sciemment ou pas, l'acquisition du français par ceux qui désirent le connaître. Cette question comporte un aspect technique, la mise en place d'un système d'enseignement, sur lequel je ne me prononcerai pas, faute de compétence. J'aimerais en revanche, tout en prenant acte à l'avance des protestations de principe qu'une telle interrogation ne manquera pas de susciter, tenter de préciser les attitudes des intéressés. *Les organisations d'enseignants et de parents d'élèves de l'école publique* qui se situent à gauche de l'échiquier politique ont pris position très clairement en la matière il y a quelques années : « ... il faut concilier deux impératifs... d'ordre social... d'ordre culturel... il demeure essentiel que l'élève polynésien maîtrise parfaitement la langue véhiculaire et internationale qu'est le français... une solution envisageable est le *bilin-guisme*... solution (qui) aurait l'avantage de ne pas couper l'élève de son milieu culturel original, de valoriser son patrimoine linguistique, de permettre une meilleure structuration de sa personnalité et peut-être un meilleur apprentissage du français par une meilleure connaissance de sa langue maternelle » (C.T.A.L..., 1973). Cette position qui correspond aux aspirations actuelles du peuple polynésien qui, toutefois, ne comprend pas toujours très bien, faute d'information, qu'on veuille lui enseigner une langue qu'il connaît déjà²⁰, fait-elle aujourd'hui l'unanimité ? Certes, ils se trouvent encore des gens (fonctionnaires métropolitains, enseignants locaux...) qui regrettent sans l'avouer le bon vieux temps où le français avait seul officiellement droit de cité : la « gestation difficile » (Coppenrath 1975: 288) de l'Académie tahitienne, elle est née en 1975, « chargée de sauvegarder et d'enrichir la langue », les difficultés, elles ne sont pas toutes techniques, rencontrées dans la mise en place de l'enseignement du tahitien dans les classes primaires, l'attestent s'il en était besoin. *Ces combats d'arrière-garde* ne doivent pas cependant faire oublier que, pour toute une partie de l'intelligentsia, la légitime revendication linguistique ne s'inscrit pas toujours dans le projet de « *double culture* » que j'évoquais à l'instant. Le propos n'a d'ailleurs pas toujours la même portée, ni les mêmes implications. Quand H. Bouvier veut faire de la langue tahitienne « *le meilleur outil d'acculturation* au monde dans lequel ils (les Polynésiens) vivent, c'est-à-dire une langue qui établisse un pont solide entre leur passé et leur avenir, en leur permettant d'assimiler selon leur propre sensibilité, leur propre mode de pensée tout ce que le monde leur apporte », il se propose bien, comme le note H. Coppenrath (1975: 292), « d'introduire le peuple tahitien dans une nouvelle culture » mais il se situe aussi dans une perspective résolument moderniste où la culture occidentale et par conséquent la langue française ont fatalement leur place. En revanche, quand F. Devatine (1979) qui place à juste titre la reconnaissance des langues polynésiennes au centre de son projet de renouveau culturel (p. 391) se demande si l'on va *favoriser*

²⁰ Les jeunes Polynésiens apprennent le tahitien à l'« École du dimanche » protestante ou au catéchisme catholique. Le clergé, surtout protestant, a joué un rôle essentiel dans la conservation de la langue.

« la civilisation européenne au détriment de la civilisation polynésienne ou l'inverse » (p. 395) et si « le Polynésien va choisir une Polynésie européanisée avec un haut niveau de vie ou une Polynésie « nature » qui se repliera sur elle-même pendant un temps à la recherche de son *identité* », quand elle regrette que, par l'intermédiaire des « médias », les habitants du Territoire sachent « souvent avec précision ce qui se passe en Afrique, en Italie ou ailleurs mais non chez (leurs) voisins, (leur) cousins plus exactement, qu'ils soient des îles Cook, Tonga ou Samoa », et recommande « d'engager les étudiants à fréquenter les Universités du Pacifique sud »²¹, elle se situe délibérément dans un tout autre contexte qui présente quelques analogies avec le « *Pacific Way* » empruntée par certains territoires anglophones du Grand Océan²².

L'évolution de la situation linguistique en Polynésie française, tant au niveau de la pratique que des attitudes, demande évidemment à être interprétée, en termes culturels, et l'avenir du français précisé, à la lumière d'une histoire socio-économique et politique qui a été vécue très différemment par ses acteurs. Je n'insisterai pas ici sur la signification des comportements de certains groupes socio-ethniques qui me paraît claire : exception faite de quelques fonctionnaires et de quelques intellectuels partageant le point de vue de l'« élite demie », les Européens expatriés ne sont pas en cause; quand à la bourgeoisie chinoise, depuis son accession massive à la nationalité française, elle a visiblement choisi, tout en développant ses contacts avec Hong-Kong, Formose et l'ouest des États-Unis, de resserrer ses liens de tous ordres avec la métropole qui, en cas d'indépendance, la fera bénéficier de toutes les garanties attachées au statut de citoyen français. L'évolution du rapport à la langue française des Polynésiens et des « Demis » suscite en revanche l'interrogation. Certes, tout, dans cette évolution, ne fait pas problème. Que l'émergence de la bourgeoisie « demie » en tant que « produit » du système colonial ait impliqué la connaissance de la langue du colonisateur qui, jusqu'à une date très récente, avait seule officiellement droit de cité dans les services administratifs comme dans les diverses instances politiques, consultatives ou délibératives, voilà qui est évident²³. Que par contre les Polynésiens, après l'avoir longtemps boudé, commencent à s'intéresser au français au moment précis où les « Demis » adoptent à son égard des attitudes divergentes qui, dans certains cas, ne sont pas dépourvues d'ambiguïté, voilà qui demande quelques explications.

21 Elles sont toutes australiennes ou néo-zélandaises à l'exception de l'Université du Pacifique Sud à Fiji (anglophone) qui a une véritable vocation régionale.

22 Cette « *Pacific Way* » a été décrite et commentée par R.G. Crocombe, *The Pacific Way. An emerging identity*. Lotu Pasifika Productions, Suva, Fiji, 1976.

23 J.C. Corne (1979), note que « jusque dans les années 1920, la langue anglaise occupait une position dominante, non seulement dans le Pacifique dans son ensemble mais aussi à Papeete ». À Raiatea, aux Îles-sous-le-Vent, j'ai pu consulter des livres de compte tenus par des colons d'origine anglo-saxonne qui étaient encore entièrement rédigés en anglais entre les deux guerres. Il existe une corrélation évidente entre la généralisation de la pratique du français dans la bourgeoisie « demie » d'une part, la colonisation foncière dont le Code civil est l'instrument juridique et le développement consécutif des exportations vers la métropole d'autre part.

Les Polynésiens, comme les autres peuples colonisés, ont été soumis depuis deux siècles à un *processus très poussé d'acculturation*. Celui-ci a connu *deux phases* (voire trois) bien distinctes²⁴. *La première*, qui couvre la période coloniale stricto sensu, connaît en effet deux moments historiques : dans un premier temps qui suit l'arrivée des missionnaires, l'ordre socio-politique ancien (« archaïque ») dont la religion païenne est le fondement s'écroule tandis que se met en place un ordre nouveau reposant sur le christianisme et l'économie marchande; dans un second temps, le premier choc passé, on assiste à ce que A. Babadzan appelle (1981: 94) un « *rééquilibrage social et culturel* » qui, sous la forme d'un « *syncrétisme ... (est une) réponse au contact avec l'Occident* ». Dans le domaine des croyances comme dans celui des institutions, le « *travail de syncrétisation est tentative de médiation et de synthèse* entre les valeurs anciennes que l'on nie tout en leur permettant de se survivre et de s'affirmer et les valeurs nouvelles que l'on gauchit et que l'on réinterprète en fonction des modes de pensées traditionnels »²⁵. Le syncrétisme est donc fondamentalement, au prix d'un *compromis, affirmation d'identité, préservation d'une « marge de liberté »*. La langue tahitienne que les missionnaires s'emploient à codifier et à transcrire, ce fait est fondamental, est tout naturellement le mode d'expression de représentations qui, pour être nouvelles, n'en sont pas moins spécifiques. Dans ces conditions, pourquoi les Polynésiens qui ont, si l'on peut dire, ré-élaboré la tradition, apprendraient-ils une langue, le français qui, tout en étant incapable d'exprimer leur conception du monde, ne constitue pour la plupart qu'un outil illusoire de promotion dans le cadre des rapports sociaux qui prévalent à l'époque coloniale²⁶.

Tout change dans les années 60, quand, avec le boom économique provoqué par l'installation du C.E.P., les Polynésiens découvrent la *modernité*, et avec elle, ne serait-ce qu'un temps, certains de ses avantages matériels.

²⁴ Pour tout ce qui concerne l'analyse des phénomènes d'acculturation, je me réfère ici aux travaux d'A. Babadzan qui, malheureusement, pour la plus grande part, sont encore inédits. On pourra lire néanmoins : « De l'oral à l'écrit : les « puta tupuna » de Rurutu », *J.S.O.*, 1979, XXXV, 65: 223-234; « Remarques sur la construction d'un objet anthropologique dans l'étude des sociétés acculturées », *Communication & Cognition* (University of Ghent), 1981, 14, 1: 85-97.

²⁵ Dans le domaine des croyances exprimées par une « tradition » orale dont certains membres de l'intelligentsia affirment qu'elle constitue « un témoignage direct... sur l'état de la mythologie... antérieure à l'arrivée des Européens », A. Babadzan a montré, à propos de certains récits transcrits dans les « puta tupuna » (1979: 228-234) qu'une « structure mythique parfaitement archaïque construite autour des oppositions dualistes classiques peut être porteuse d'un contenu nouveau pensé à la manière traditionnelle, voire même d'une véritable réinterprétation du contact et de la conversion religieuse qui s'ensuit (citation extraite de Babadzan, 1981: 92). En ce qui me concerne, j'ai pu montrer (cf. *Contribution towards knowledge and solution of real estate problems in French Polynesia*. Publications de l'« Institute of Pacific Studies, University of the South Pacific, Suva, Fiji, sous presse) comment le régime foncier coutumier actuel des Polynésiens qui est radicalement différent du système ancien comme du Code civil métropolitain, fournit un bon exemple d'adaptation spécifique d'institutions socio-juridiques anciennes à l'économie coloniale.

²⁶ Pour améliorer leur sort, ils sont plusieurs milliers, entre 1950 et 1960 notamment, à émigrer vers la Nouvelle Calédonie qui connaît une activité minière et industrielle importante.

Commence alors ce que A. Babadzan (1981: 95) appelle une « *seconde vague acculturative* ». Sans doute vaut-il mieux parler de *déculturnation* quand, dans les bidonvilles tahitiens, les Polynésiens connaissent la « déchéance matérielle et morale » ; dans le monde rural en revanche, c'est bien d'acculturation qu'il s'agit : les Polynésiens en effet n'ont pas rompu (pas encore ?) avec les modes de vie et les valeurs de la phase précédente. On assiste alors, me semble-t-il, à la naissance d'un *nouveau syncrétisme* dans la mesure où, je m'en tiendrai ici au domaine socio-économique illustré à travers deux exemples, intervient un compromis entre la tradition et la modernité. Quand toute la population masculine d'un atoll des Tuamotu décide d'avoir recours au travail collectif (avec partage des salaires versés par l'administration) quatre matinées par semaine (avant d'aller faire le coprah) pour construire un édifice scolaire, elle poursuit un objectif moderne tout en coopérant selon le mode traditionnel. Quand les agriculteurs de Rurutu louent un bulldozer pour défricher des parcelles vouées à des « faapu » (champs) vivriers, c'est la technique la plus sophistiquée²⁷ qui est mise au service d'une activité économique spécifiquement polynésienne. Dans les deux cas, la *finalité* de ces comportements est la même : *gagner de l'argent*, directement ou indirectement en augmentant les surfaces cultivées et par conséquent la production. On assiste donc dans les années 60-80 à un nouveau « rééquilibrage social et culturel » dans lequel la possibilité d'améliorer son niveau de vie, illusoire auparavant, est inséparable de l'irruption de la modernité. Que ce changement se soit accompagné d'une modification de l'attitude à l'égard du *français qui est la langue du progrès technique et de l'ouverture au monde*, cela n'est pas douteux. Que les ruraux ne se satisfassent pas de cette amélioration qui procède d'une répartition fort inégalitaire de la manne distribuée par la métropole, cela ne l'est pas non plus. Dans ces conditions, faut-il s'étonner de les voir souhaiter pour leurs enfants l'acquisition de diplômes impliquant la connaissance du français et, à l'instar de certains éléments de la bourgeoisie « demie », regretter de les voir se conformer au modèle européen au détriment de leur propre identité ? Ces questions, est-il besoin de le préciser, sont au cœur de la problématique relative aux comportements de certains membres de l'intelligentsia.

Les Polynésiens ont à l'égard du français une position qui me paraît claire; il n'en va pas toujours de même des « demis ». Ceux-ci ont en effet la possibilité de se référer à deux cultures, la française qui souvent (pour les descendants d'immigrants anglo-saxons ou autres), est d'adoption, et la polynésienne. Pendant longtemps ils ont privilégié la première et ce choix linguistique a sanctionné *leur intégration* (non réalisée pour les « indigènes ») à la communauté nationale, une intégration qui relève à la fois de l'attachement sentimental à la mère patrie²⁸ et de l'intérêt bien compris. Par ailleurs,

²⁷ Je me garderai bien d'affirmer que cette technique soit la meilleure.

²⁸ Un sentiment qu'ils manifestent notamment, tout comme les Polynésiens d'ailleurs, à l'occasion des deux guerres mondiales.

ils connaissent le tahitien – les jeunes de moins en moins à mesure que la bourgeoisie diversifie ses activités – parce qu’il est nécessaire d’établir une communication avec le peuple polynésien quand on discute métayage ou transaction commerciale. Les « Demis » sont attachés à leurs îles natales, comment d’ailleurs pourrait-il en être autrement, mais ce lien n’a rien à voir avec l’amour viscéral que les Polynésiens portent à l’égard de leur « *fenua* »²⁹, un amour que la tradition orale transcrite dans les « *puta tupuna* » exprime admirablement.

Ils ne découvrent véritablement le tahitien en tant que langue de culture qu’à partir du moment où les Polynésiens, qui ne s’étaient pas manifestés politiquement depuis la pacification des Îles-sous-le-Vent à la fin du XIXe siècle, donnent un contenu nouveau à la vieille revendication autonomiste. Les colons et les « Demis », en effet, qui ont le *quasi-monopole de l’expression politique* pendant la première moitié du XXe siècle, ne cessent de dénoncer l’aveuglement et l’autoritarisme du gouvernement central pour réclamer ce que l’on pourrait appeler une « *autonomie de gestion* » qui leur permettrait en fait de conserver et d’accentuer les privilèges coloniaux³⁰. Ceci étant, le problème des relations avec la métropole se pose en termes nouveaux à partir du moment où un leader charismatique, porté par le peuple Polynésien, revendique une autonomie, voire une indépendance lors du référendum de 1958, qui s’accompagne de l’abolition de certains privilèges coloniaux, en matière fiscale et foncière notamment. La tactique de la bourgeoisie « demie », qu’elle fasse partie de l’entourage de Pouvanaa ou qu’elle s’oppose ouvertement à lui, va dès lors consister, une fois le leader éliminé, à *canaliser à son seul profit* ce mouvement en le vidant de son contenu socio-économique mais en récupérant son contenu culturel implicite, un contenu donnant à la revendication autonomiste « demie » un véritable caractère d’authenticité³¹. Dans ce contexte, l’attitude manifestée par la classe politique représentative de la majeure partie de la bourgeoisie, à l’égard du tahitien, prend tout son sens : elle s’inscrit essentiellement dans une *stratégie de conquête du pouvoir*. Ce faisant, je ne crois pas qu’elle ait l’intention de remettre en cause un seul instant, au moins en ce qui la concerne, le statut du français. Cette langue a constitué dans le passé un élément fondamental de sa promotion ; à l’heure actuelle, avec le développement de l’enseignement secondaire, elle constitue plus que jamais l’outil intellectuel lui permettant de coloniser une administration plétho-

²⁹ Le terme « *fenua* » qui signifie parcelle de terre, district ou île de résidence et par extension « petite patrie », est sans conteste le plus utilisé de la langue tahitienne. Il faudrait analyser ici tout ce qui, dans leur conception respective de la terre, oppose les « Demis » et les Polynésiens.

³⁰ Je n’ai évidemment pas le temps d’analyser dans ce texte l’action politique de la bourgeoisie « demie ». Je signalerai tout de même qu’elle n’a cessé de s’opposer avec succès aux tentatives de la métropole d’imposer l’impôt sur le revenu.

³¹ Il faudrait nuancer cette analyse en montrant que les bourgeois francophiles ne découvrent que très tardivement les problèmes culturels et très précisément quand ils constatent, à partir de 1978, que la marche du Territoire vers un statut de plus en plus libéral est irréversible : ils deviennent alors « super-autonomistes ».

rique (bourgeoisie moyenne en plein essor) tout en lui permettant de conforter ses positions dans d'autres secteurs d'activité (haute bourgeoisie). Elle s'intègre donc toujours davantage à un système politique, administratif, économique, culturel, qui reproduit, moyennant quelques aménagements de pure forme, le système métropolitain.

L'intelligentsia, qui constitue l'élément dynamique de la bourgeoisie moyenne, vit beaucoup plus difficilement sa condition « demie ». Comme le note F. Devatine (1979: 382), les étudiants découvrent en métropole « qu'ils n'étaient ni Français (pas tout à fait Français, c'est moi qui précise), ce qu'ils croyaient être, ni Polynésiens, ce qu'ils n'avaient jamais pensé d'être ». À leur retour, la tentation est grande, la conjoncture politique aidant (cf. supra), de rejeter le modèle européen pour redécouvrir la culture de leurs ancêtres, pour retrouver leurs « racines ». Mais comment surmonter la contradiction résultant d'une intégration toujours plus poussée (par le biais notamment de l'activité professionnelle et des avantages matériels qu'elle comporte) au monde moderne et de la recherche de l'identité. Certains tentent d'y parvenir en valorisant dans le patrimoine culturel tout ce qui leur paraît constituer l'héritage pré-européen de leurs ancêtres : langue, tradition orale, monuments et sites, techniques artisanales et culturelles, chants et danses³². Dans cette conception fondamentalement passéiste de la culture, tout ce qui n'est pas « spectaculaire » ou mesurable, c'est-à-dire tout ce qui procède du « travail de syncrétisation » dont parle A. Babadzan, à savoir les modes de pensée et les institutions sociales, tout ce qui rappelle le monde moderne dans lequel ils sont impliqués et dans lequel les Polynésiens aimeraient être impliqués davantage pour améliorer leur sort, tout cela est minoré ou passé sous silence. Mais en définitive, les « Demis » n'ont-ils pas raison, dans la mesure où certaines formes de promotion sociale, qui passent automatiquement par la maîtrise du français, risquent, dans la Polynésie d'aujourd'hui, de déboucher sur la perte de l'identité ? À cela je répondrai que la société tahitienne contemporaine produit surtout des prolétaires et des bourgeois et que l'on ne saurait reprocher aux Polynésiens de choisir la seconde solution quand ils ne veulent plus ou qu'ils ne peuvent plus vivre au pays. Il en existe cependant une troisième, la plus difficile, qui consisterait à leur permettre de vivre décemment dans leur milieu naturel et socio-culturel d'origine. Vivre mieux, c'est ne plus dépendre d'une politique « déculturante » d'assistance qui, sous forme de prestations et subventions diverses, tente de freiner artificiellement l'émigration; c'est produire plus et profiter davantage des fruits de son travail, c'est-à-dire, d'une part, procéder dans le domaine socio-économique à un certain nombre de réformes de structure, en matière foncière notamment (F. Ravault, sous presse), en prenant en compte le « travail de syncrétisation » effectué par les Polynésiens eux-mêmes, d'autre part s'ouvrir davantage au monde pour assimiler un certain nombre de technologies appropriées

³² Ils se réfèrent à un « archaïque » qui, en tant que tel, a depuis longtemps disparu (cf. supra, p. et note 25).

à leurs conceptions du développement. *Cette ouverture au monde passe, à mon avis, par l'acquisition du français. Un véritable bilinguisme* qui est d'ailleurs proposé par la majeure partie de l'intelligentsia « demie » (et notamment par les milieux enseignants) qui croit possible de concilier « identité culturelle polynésienne » et progrès social (cf. *supra*, p.) *reste cependant à promouvoir.*

NON, JE NE SUIS PAS FRANÇAIS

*La lumière de ma maison, les plantes mouillées,
la dignité des pauvres, l'amour de la liberté,
les trains épineux qui brûlent,
les araignées et les champignons,
le soleil sur la neige,
les hommes-rugueux qui luttent,
l'ennui et le désir, le sommeil de l'étang,
la petite fleur de la révolution,
un nouvel honneur de vivre.
Mais pourquoi voulez-vous que je sois Français ?*

(Paolo Keinig, *Chroniques et croquis des villages verrouillés.*
Paris: Oswald, 1971)

L'anglais : une superlangue

La clé des affaires ! Ce quelque chose qui vous permettra d'ouvrir les portes fermées. Des cours spéciaux pour cadres d'entreprise débutants sont dispensés à la

first school

Début des cours

le 9 Janvier 78

Durée 12 mois

Du lundi au jeudi

de 5h30 p.m.

à 7h45 p.m.

Tél : 2-4755 et 2-3508

First School

for

Medical and Executive Secretaries



This certifies that

MARINE DELACROIX

Having satisfactorily completed the

ENGLISH COURSE

Program of Study prescribed for Graduation from this School,
An Educational Division of the North Jersey Vocational School
is hereby awarded the

Diploma

IN SECRET

